

COMMUNE DE CHAMPEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2014

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le jeudi dix-huit décembre deux mille quatorze, à la Mairie, à vingt heures quarante-cinq, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET.

PRÉSENTS : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, Mme BEROS, M. J.-P. HOLVOET, Mme LEVEQUE, Mlle BURY, MM. PAROLARI, COQUIN, ROBAR, VIVET, CONSTANTIN, BEGAT, Q. HOLVOET.

ABSENTE EXCUSÉE ET REPRÉSENTÉE : Mme HUGUIER a donné pouvoir à M. CONSTANTIN.

ABSENTE : Mme GUERCHSON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. HUBERT.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2014

Le compte rendu du 25 novembre dernier est approuvé à l'unanimité. Il est procédé à son émargement.

2 – ACHAT DE MATÉRIEL D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Le matériel de tonte actuel est vieillissant. Le montant des réparations de ces 3 dernières années s'avère très élevé (> 3 000 € en 2014). Son remplacement était envisagé pour 2015 en fonction des décisions budgétaires. Les premières recherches pour un nouveau matériel font état d'un montant d'achat de l'ordre de 20 000 € minimum. Cependant, un professionnel propose une machine d'exposition à moitié prix. Ce produit est garanti un an, il a 4 ans et affiche entre 50 et 100 h d'utilisation. Il pourrait être envisagé une reprise de la tondeuse actuelle entre 500 et 1 000 €.

De par cette opportunité, il est proposé au conseil municipal l'achat de ce nouveau matériel au prix T.T.C. de 10 000 € ; accepté à l'unanimité.

3 – CONVENTION D'UTILISATION DU STADE MUNICIPAL PASSÉE AVEC LA COMMUNE DE VERNEUIL L'ÉTANG

La mairie de VERNEUIL L'ÉTANG sollicite notre commune pour le prêt du stade de football pendant la saison 2014-2015 car son propre stade est actuellement en réfection.

Cela concerne deux équipes de jeunes. Après avoir pris l'avis des dirigeants de l'équipe de Champeaux, cette demande est mise en délibération au sein du conseil afin de pouvoir engager la signature d'une convention. La contribution pour la location est fixée à 1 500 € en guise de participation aux frais d'énergie et d'entretien.

Adoptée à l'unanimité.

4 – DÉCISIONS MODIFICATIVES SUR LE BUDGET COMMUNAL M14

- a. En vue de l'investissement d'un matériel d'entretien des espaces verts il est proposé la décision modificative suivante :

| <u>section d'investissement en dépenses</u> | | | |
|---|--------|---------------------------------|-----------------------|
| chapitre | compte | libellé compte | décision modification |
| 21 | 2157 | matériel et outillage de voirie | 11 000,00 € |

| <u>section d'investissement en recettes</u> | | | |
|---|--------|--|-----------------------|
| chapitre | compte | libellé compte | décision modification |
| 021 | 021 | virement de la section de fonctionnement | 11 000,00 € |

| <u>section de fonctionnement en dépenses</u> | | | |
|--|--------|----------------------------------|-----------------------|
| chapitre | compte | libellé compte | décision modification |
| 023 | 023 | virment vers la section d'invest | 11 000,00 € |
| 67 | 6718 | charges exceptionnelles | - 11 000,00 € |

- b. Afin de régulariser les dépenses du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) il est proposé la décision modificative suivante :

| <u>section de fonctionnement en dépenses</u> | | | | | |
|--|--------|----------------|-------------|-------------|-----------------------|
| chapitre | compte | libellé compte | budget | prévision | décision modification |
| 14 | 73923 | FNGIR | 62 000,00 € | 72 400,00 € | 10 400,00 € |
| 14 | 73925 | FPIC | 7 000,00 € | 9 600,00 € | 2 600,00 € |

| <u>section de fonctionnement en recettes</u> | | | | | |
|--|--------|----------------|-------------|-------------|-----------------------|
| chapitre | compte | libellé compte | budget | prévision | décision modification |
| 73 | 7323 | FNGIR | 69 000,00 € | 72 400,00 € | 3 400,00 € |
| 73 | 7325 | FPIC | - € | 9 600,00 € | 9 600,00 € |

Ces fonds permettent de compenser les effets pertes/gains des collectivités suite à la réforme de la taxe professionnelle.

- c. Afin d'apurer les comptes du chapitre 20 (études), il est proposé la décision modificative suivante :

| Chapitre 041 en recette | | Chapitre 041 en dépenses | | |
|-------------------------|-----------|--------------------------|-----------|--------------|
| Compte | Montant | Compte | Montant | |
| 2031 | 8 955,00 | 2138 | 8 955,00 | divers 2002 |
| 2031 | 5 382,00 | 2138 | 5 382,00 | micro creche |
| 2031 | 2 990,00 | 2138 | 2 990,00 | micro creche |
| total | | | | |
| 2031 | 17 327,00 | 2138 | 17 327,00 | |

5°- BAUX COMMUNAUX

La location de terres par la commune concerne 2 parcelles dont le détail est précisé ci-dessous :

| Monsieur Jean-Luc LE GALL | | |
|-------------------------------------|--------------|-----------------|
| ✓ Les Rouaires ZM n° 35 | Location | 548,32 € |
| ✓ Sentier de la Procession ZM n° 17 | Taxes | 15,91 € |
| | Total | 564,23 € |

| Ferme de la Communauté | | |
|------------------------|--------------|-----------------|
| Le Murger ZB n° 8 | Location | 150,02 € |
| | Taxes | 3,74 € |
| | Total | 153,76 € |

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'émission des titres correspondants.

6° - QUESTIONS DIVERSES

Pour sur la DSP eau potable

Monsieur le Maire informe que la Délégation de Service Public est en fin de négociation.

Réparation des portails de la Mairie et de l'ancienne Mairie

Monsieur le Maire informe le conseil que les grilles de la Mairie et de l'ancienne Mairie ont été réparées.

Bilan des associations pour le budget 2015

Monsieur BEGAT demande pourquoi les associations sont sollicitées pour fournir les documents budgétaires avant la fin de l'année. Monsieur le Maire souhaitait disposer des documents au plus tôt afin d'anticiper les demandes de subventions en vue du budget 2015. Cependant, la fourniture de ces informations en première quinzaine de janvier est acceptable.

Point sur le Conseil Municipal de Jeunes (C.M.J.)

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET informe le conseil sur l'avancée du conseil municipal « jeunes » :

- Plusieurs interventions ont été effectuées : une présentation dans les classes du RPI ; la mise en place d'un rallye.
- Les élections étaient programmées au 13 décembre 2014 mais comme seules 4 candidatures ont été soumises, il a été décidé de ne pas réaliser ses élections et de retenir ces 4 jeunes (2 CM1 et 2 CM2) comme les premiers conseillers. Si d'autres jeunes souhaitent s'engager dans cette voie, il est encore tout à fait possible de le faire.
- La date du premier conseil municipal jeunes est fixée au 17 janvier 2015 de 11h à 12h en Mairie.

*Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21h25,
le public n'ayant pas de question.*